

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 12 SEPTEMBRE 2024

DELIBERATION N°2024.00475

RONALPIA / BOOSTER DE L'INNOVATION SOCIALE - SUBVENTION

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 06 septembre 2024

Nombre de membres en exercice : 67

Nombre de présents : 44

Nombre de pouvoirs : 11

Nombre de voix : 55

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Ingrid ARNAUD, M. Denis BARRIOL,
M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, Mme Nora BERROUKECHE,
M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU,
M. Gilles BOUDARD, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER,
M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Charles DALLARA,
M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL, M. David FARA, M. Martial FAUCHET,
M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT,
Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON,
M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Christian JOUVE,
M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Julien LUYA,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE,
M. Jean-Paul RIVAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER,
M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Eric BERLIVET donne pouvoir à Mme Sylvie FAYOLLE
M. Vincent BONY donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Régis CADEGROS donne pouvoir à Mme Aline MOUSEGHIAN,
Mme Frédérique CHAVE donne pouvoir à M. Luc FRANCOIS,
M. Christian DUCCESCHI donne pouvoir à M. Jean-Claude FLACHAT,
M. Frédéric DURAND donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
M. Denis LAURENT donne pouvoir à M. Gilles PERACHE,
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à M. Robert KARULAK,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS, M. Fabrice DUCRET,
M. Jérôme GABIAUD, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, M. Bernard LAGET,
M. Yves LECOCQ, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Marc SARDAT,
M. Gérard TARDY



SAINT-ÉTIENNE

la métropole

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 12 SEPTEMBRE 2024

RONALPIA / BOOSTER DE L'INNOVATION SOCIALE - SUBVENTION

Le territoire de Saint-Etienne Métropole se caractérise par une forte présence de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) avec plus de 21 000 emplois locaux, soit 14 % de l'emploi total et même plus de 19 % pour le seul secteur privé (un poids 35 % supérieur à la moyenne nationale).

L'ESS joue un rôle primordial en milieu urbain comme en milieu rural par le développement de services à la population et contribue à la qualité de vie dans l'ensemble des 53 communes de la Métropole. Ce mode d'entreprendre, en se centrant sur les besoins de l'utilisateur, est générateur d'innovation et favorise l'implication citoyenne. En adéquation avec les préoccupations actuelles, il est en phase avec les évolutions sociétales, tout en répondant concrètement aux besoins de tous, et ce, dans de nombreux domaines : l'agriculture, l'alimentation et les circuits courts, la santé, la mobilité, le commerce de proximité, la culture et les loisirs, la transition écologique, la revalorisation des déchets, ou même encore l'industrie.

Les entreprises de l'ESS sont créatrices d'emplois, de savoir-faire et de compétences en grande partie non délocalisables. Elles sont sources d'innovation et pourvoyeuses de solutions locales en réponse aux besoins sociaux et aux évolutions sociétales que ce soit pour les habitants, les acteurs privés ou publics. Ce mode d'entreprendre contribue à l'attractivité du territoire, à son dynamisme et à la cohésion sociale.

Déjà fortement implantées sur notre territoire, certaines entreprises de l'ESS font face à de nouveaux besoins : elles élargissent leur champ d'activité, s'adressent à de nouveaux publics ou s'implantent sur de nouveaux secteurs. Elles souhaitent donc démultiplier leur impact positif et essaimer leur modèle. Aussi, elles ont besoin d'être accompagnées dans leur changement d'échelle.

A ce titre, l'association Ronalpia offre un soutien à l'émergence des projets depuis 2013, année de sa création. En 2021, ce soutien s'est élargi avec la création, sur Saint-Étienne Métropole, d'un programme de développement, intégrant les méthodes du design pour concevoir les solutions d'offres de biens et de services des entrepreneurs.

En 2024, le programme d'accompagnement dans le changement d'échelle a été étendu au niveau régional et il est aujourd'hui complété sur le territoire de la Métropole de Saint-Étienne par deux autres initiatives. D'une part, le programme « Implantation » qui accompagne les entreprises exogènes à s'établir sur le territoire de Saint-Étienne Métropole en les connectant aux acteurs locaux, y compris les collectivités. D'autre part, le programme « Accès aux financements » qui vise à renforcer les fonds propres des structures de l'ESS et à diversifier leurs sources de financement, assurant ainsi leur consolidation et leur développement.

Les programmes "Changement d'échelle", "Implantation," et "Accès aux financements" de Ronalpia visent à préparer les entreprises sociales à augmenter leur impact en leur

fournissant les outils nécessaires pour un développement significatif. Ces programmes aident donc les entreprises à se projeter dans l'avenir et à identifier les leviers potentiels nécessaires à leur croissance. Ils permettent également d'anticiper les conséquences organisationnelles de cette croissance. De plus, des experts reconnus sont mobilisés pour répondre aux questions spécifiques des entreprises et proposer des solutions adaptées tout au long du programme d'accompagnement.

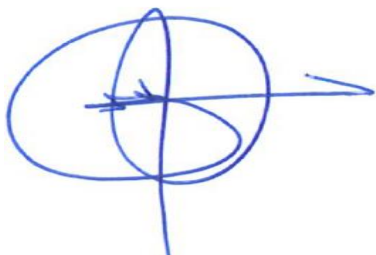
Ainsi, Ronalpia sollicite Saint-Etienne Métropole pour un financement de ces 3 programmes précités à hauteur de 25 000 €. Comme ces derniers répondent aux objectifs de la Métropole visés dans son Programme de coopération de l'ESS (PROCESS), il est proposé de donner une suite favorable à la demande formulée par l'association.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant global de 25 000 € pour l'année 2024 pour les programmes "Changement d'échelle", "Implantation," et "Accès aux financements" de Ronalpia ;**
- **approuve la convention de partenariat et attributive de subvention à intervenir avec l'association Ronalpia ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention et toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération ;**
- **la dépense correspondante sera imputée au compte SERV/65748/PROCE.**

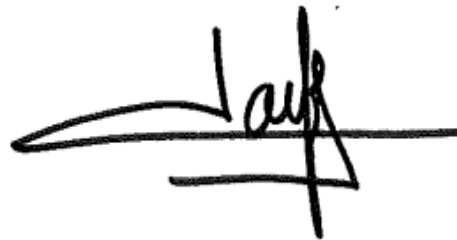
Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La secrétaire de Séance,

A blue ink signature consisting of several overlapping loops and a horizontal line extending to the right.

Siham LABICH

La Première Vice-Présidente

A black ink signature with a long horizontal stroke on the left and a vertical stroke on the right, with some additional scribbles in between.

Sylvie FAYOLLE